

MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (MONS) – PAD1

Programme adapté pour les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE + AELE) ou en Suisse incluant un TFE de 15 crédits

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé dans l'Espace économique européen (ou en Suisse) incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté ("étudiants PAD1").

Inscription et accès :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ce programme adapté est attribué aux étudiants après examen au cas par cas des dossiers d'admission et finalisation complète de la procédure d'inscription. Afin de pouvoir introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de l'entreprise. **L'étudiant obtient, en règle générale, le titre de Master en droit à l'issue d'une année académique.**

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir une moyenne de 14/20 pour chaque année du ou des diplômes menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme du master en droit – PAD 1 :

Les étudiants PAD1 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 75 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme s'effectue en une année académique.**

Programme complémentaire (20 crédits) :

DROI-C-2170	Droit constitutionnel : Institutions et contentieux* – Mme Anne-Emmanuelle BOURGAUX	<i>10 crédits</i>
DROI-C-2176	Procédure pénale – Mme Mona GIACOMETTI	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3177	Droit du procès civil* - Mme Séverine MENETREY	<i>5 crédits</i>

Tronc commun de Master (25 crédits) :

DROI-C-4037	Droit de la sécurité sociale – A désigner	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4041	Droit international privé* - A désigner	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4040	Droit fiscal* - A désigner	<i>10 crédits</i>
DROI-C-4042	Droit de l'environnement – A désigner	<i>5 crédits</i>

Cours à option (30 crédits) :

2 cours à option à choisir parmi le module « Droit de l'entreprise »	<i>10 crédits</i>
2 cours à option à choisir parmi le module « Droit européen »	<i>10 crédits</i>
2 cours à option à choisir parmi le module « Enjeux contemporains »	<i>10 crédits</i>

La liste des cours à option est disponible dans le programme en ligne du master en droit.

TOTAL DU PROGRAMME : 75 crédits

Année académique 2025-2026

Des modifications mineures de ce programme peuvent intervenir d'ici à la prochaine rentrée académique.

Travaux pratiques :

Les cours marqués d'un * sont accompagnés de travaux pratiques. Par défaut, les étudiants PAD1 sont dispensés de ces travaux pratiques. Il leur est cependant loisible de s'y inscrire en suivant la procédure d'inscription aux groupes de TP communiquée par le secrétariat facultaire au début de chaque quadrimestre. L'inscription à ces travaux est définitive et irrévocable.

Programme annuel de l'étudiant (PAE)

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Inscriptions et notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Inscriptions et notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.